

BÂTIMENT

BP PEINTRE APPLICATEUR DE REVÊTEMENTS

contact.sca-jeune@grenoble.cci.fr
04 76 28 26 98

" Je suis rigoureux(se) et précis(e)..."

PUBLIC

Il faut être **âgé de 15 à 29 ans** au début du contrat d'apprentissage.

PREREQUIS

Pour un accès en apprentissage

Etre titulaire du CAP ou du BEP peinture.

Aucune limite d'âge si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé.

Pour un accès en formation continue

Etre titulaire du CAP ou du BEP peinture.

DUREE ET MODALITE DE LA FORMATION

Formation de 800 heures sur 2 ans maximum.

Alternance : 1 semaine sur 3 en centre de formation.

Classe de 12 à 15 alternants en moyenne.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Atelier de peinture équipé
Centre de ressources : documentations, annales, sujets d'examens
Salles informatiques

Le 1^{er} équipement professionnel est fourni au démarrage de la formation.

Les EPI doivent être fournis par l'employeur pour les apprentis.

Les stagiaires de la formation continue doivent se procurer leurs propres EPI.

NATURE DU DIPLOME

Examen de l'Éducation nationale de niveau 4, en fin de 2^e année

RNCP 38740

Nom du certificateur : Ministère de l'Éducation et de la Jeunesse

Date de début certification : 02/01/2024

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Validation selon les matières en CFA et contrôle ponctuel.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Préparer organiser :

- Réaliser un diagnostic de l'existant, des relevés
- Proposer des solutions techniques adaptées
- Repérer les caractéristiques stylistiques et esthétiques d'un ouvrage
- Rechercher et traduire graphiquement des propositions esthétiques
- Quantifier les besoins pour un ouvrage
- Évaluer les risques et proposer les mesures de prévention

Réaliser mettre en œuvre :

- Sécuriser les déplacements
- Réaliser l'installation de chantier, organiser la zone d'intervention
- Installer et sécuriser les postes de travail en hauteur et les moyens d'accès
- Préparer les supports, implanter, tracer
- Poser des profils, des éléments de décoration
- Appliquer les produits
- Poser les revêtements muraux et les revêtements de sol
- Traiter les façades
- Réaliser des raccords
- Replier le chantier

Communiquer :

- Communiquer avec les interlocuteurs du chantier
- Animer une petite équipe
- Rendre compte de ses interventions
- Réaliser des croquis techniques

MATIERES ENSEIGNEES

Enseignement professionnel :

- Technologie
- Travaux pratiques en atelier
- Dessin lecture de plan
- Prévention, santé et environnement
- Dessin professionnel
- Habilitation en électricité
- Certificat de travail en hauteur

Enseignement général :

- Expression et connaissance du monde
- Mathématiques et sciences physiques
- Arts appliqués
- Bureautique
- Gestion
- Anglais

Et après : POURSUITE DE FORMATION ET DEBOUCHES

Poursuite d'étude :

MC Peinture décoration

Le titulaire du brevet professionnel peinture met en oeuvre des peintures, des revêtements, des produits à effets décoratifs, à l'intérieur des bâtiments (logements individuels, collectifs, locaux industriels et tertiaires), souvent dans des locaux occupés et à l'extérieur sur façade.

CANDIDATURE ET DELAI D'ACCES

Vous pouvez candidater à partir du mois de janvier jusqu'au 30 novembre en vous connectant sur notre site : www.imt-grenoble.fr onglet CANDIDATER.

Ce qui vous permet de bénéficier d'offres de contrats de nos entreprises partenaires.

Le démarrage de la formation se fera sur le 1^{er} trimestre de l'année.
Inscription sous réserve de places disponibles à la signature d'un contrat avec un employeur.
Le calendrier sera fourni après inscription définitive.
Le Service Conseil Alternance de l'IMT accompagne les jeunes et les entreprises dans la signature d'un contrat d'apprentissage.

COUT DE LA FORMATION

Formation gratuite et rémunérée sous contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation.
Prise en charge par l'OPCO de l'entreprise.

FORMATION CONTINUE

Contrat de professionnalisation possible.
Salarié (CPF de transition), demandeur d'emploi et financement propre (CPF)...
Nous contacter pour un devis
contact.sca@grenoble.cci.fr



HÉBERGEMENT

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI.

Une superficie d'environ 3 500 m² :

- 2 niveaux sont réservés à la colocation, soit 4 appartements de 4 personnes avec kitchenette et coin repas,
- les 6 autres niveaux sont répartis en chambres simples, doubles ou multiples, avec des pièces d'eau et coin bureau,
- des chambres individuelles sont également prévues pour personne à mobilité réduite.

-Un accès Wifi gratuit.
-Un espace détente /salon télévision à chaque étage.
-Un accueil bagagerie au rez-de-chaussée.

RESTAURATION

La restauration comprend :

- 1 self,
- 1 cafétéria,
- 1 espace bar pour les petits déjeuners et cafés.

Ouverture également pour les internes en soirée.

HANDICAP / ACCESSIBILITÉ

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Des chambres individuelles à l'hébergement sont prévues pour personne à mobilité réduite.

Pour plus d'informations merci de consulter notre site, rubrique formation et handicap.



LES TAUX ET RATIOS

Les taux et les ratios de la formation sont disponibles sur site de l'IMT- Rubrique Taux et Ratios.



10 rue Aimé-Pupin
38029 Grenoble cedex 2

T. 04 76 28 26 98

@ imt@grenoble.cci.fr
www.imt-grenoble.fr



Siret : 183 830 017 00236 - Code NAF : 8532Z



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE